

COMPTE RENDU DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DE MORNAC

L'an deux mille dix-huit et le neuf juillet à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MORNAC , dûment convoqué s'est réuni.

Convocation du 3 juillet 2018

PRESENTS : LAURENT Francis, DESMORTIER Isabelle, AUDOIN Nadine, DEMARLY Philippe, BOUQUET Gérard, BINCHET Jean Pierre, DA SILVA Pascal, COHORT Denise, RIPPE Josette, VIOLLET Nathalie, DUMAS DELAGE Didier, SEGUINOT Thomas, BISSIRIER Gaëtan, MARSAT Guillaume, CHARTIER Nadège.

ABSENTS EXCUSES : BECART Sophie (Pouvoir à COHORT Denise), GUENOLE Nicole (Pouvoir à LAURENT Francis), CHARTIER Christophe.

Isabelle DESMORTIER a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- **Approbation du CR du 11 juin 2018 ;**
- **Recensement de la population : nomination d'un coordonnateur communal ;**
- **Ressources Humaines : augmentation du temps de travail d'un agent ;**
- **Divers : - Convention de servitude avec ENEDIS ;**
 - Attribution marché réfection toiture de l'église ;
 - Dénomination nouvelle voie du stade.

1er Point : Approbation du CR du 14 mai 2018

17 voix pour ;

1 abstention.

M DEMARLY s'est abstenu, estimant que le compte rendu ne faisait pas état de ces propos tenus en séance du 11 juin 2018.

Avenant au compte rendu du 11 juin 2018 :

Suite aux propos de M le Maire mentionnant la perte de DGF d'un montant de 21 000€, M DEMARLY estime que si la salle omnisport n'avait pas été construite, cela aurait permis d'absorber cette perte de DGF. Il est répondu à M DEMARLY que la salle omnisport est occupée quotidiennement, par les enfants de l'école de Mornac, par les membres des différentes associations sportives de la commune. 1200 personnes utilisent cette salle toutes les semaines. La construction de cette structure est donc très utile aux Mornacais et Mornacaises.

2ème Point : Recensement de la population : nomination d'un coordonnateur communal ;

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées de manière exhaustive tous les 5 ans. Les recensements se déroulent de mi-janvier à fin février. Dans ce cadre, deux catégories d'agents interviennent dans l'organisation de la collecte : le coordonnateur de l'enquête de recensement et les agents recenseurs. Il appartient ainsi aux collectivités recensées de nommer tant un coordonnateur communal que des agents recenseur.

Le rôle du coordonnateur est de mettre en place la logistique du recensement dans la commune. Il organise la campagne locale de communication et la formation des agents recenseurs et il les encadre. Il est lui-même formé par l'INSEE et est également l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement.

M LAURENT Francis propose la candidature de M BONNEAU Jérémy au poste de coordonnateur.

Vote pour à l'unanimité.

3ème Point : Ressources Humaines : augmentation du temps de travail d'un agent ;

MME CHARTIER Nadège informe l'assemblée que suite à la réorganisation des services scolaires à la rentrée 2018-2019 (semaine de 4 jours), un agent a fait acte de candidature pour augmenter son temps de travail à cette occasion. Cet agent est intercommunal (SIVU/commune), il convient alors de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il propose de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet créé par délibération en date du 11 février 2013 pour une durée de 24.50 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint technique territorial pour une durée de travail de 29h50 et ce à compter du 1er septembre 2018.

Vote pour à l'unanimité.

Divers :

Convention de servitude avec ENEDIS :

M BINCHET informe que la commune a accepté de signer une convention de servitude permettant à ENEDIS d'installer des ouvrages électriques sur les parcelles cadastrées AD 31 et AD 66. Afin de publier au service de la publicité foncière compétent, l'acte authentique réitérant la convention signée avec ENEDIS, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique.

Vote pour à l'unanimité.

Attribution marché réfection toiture de l'église :

Pascal DA SILVA informe que l'entreprise 2L MARCHESSON a été retenue pour la réfection de la toiture de l'église. Coût des travaux : 30 000€ TTC. La durée des travaux est estimée à environ 6 semaines.

Dénomination nouvelle voie du stade :

La nouvelle voie du stade s'appelle désormais la « Rue des Sainfoins ».

Vote pour à l'unanimité.

Francis LAURENT informe que des changements ont eu lieu à la maison de santé.

La psychologue clinicienne reçoit désormais dans l'ancien local des infirmières, ces dernières partagent le local avec l'osthéo-pathe. Des avenants aux baux de location seront établis par les services de la mairie.

Isabelle DESMORTIER informe des effectifs prévus pour les écoles à la rentrée 2018-2019 :

Ecole élémentaire : 132 élèves (23 CP ; 32 CE1 ; 24 CE ; 23 CM1 et 30 CM2)

Ecole maternelle : 71 élèves (22 Petite section ; 20 Moyenne section et 29 Grande section)
Elle informe également que les écoles participent aux Gastronomades 2018 ; le 23 novembre 2018, le repas servi à la cantine sera celui élaboré par le chef Yves CANDEBORDE dans le cadre des Gastronomades.

Nadège CHARTIER informe que l'application du RIFSEEP est repoussée au 1er novembre 2018, ce dernier devant être revu en Comité Technique au Centre de Gestion.

Jean-Pierre BINCHET informe que dans la traversée du bourg, il n'y aura pas d'ilôt central au niveau de la « route du Champ de Penot ». Il y aura seulement un marquage au sol.
Le radar pédagogique est actuellement positionné au Puy de Nanteuil.

Pascal DA SILVA informe que l'association « rythm and point » demande un créneau supplémentaire dans la salle omnisport. Demande acceptée à l'unanimité.

Nathalie VIOLLET informe que le repas qui a eu lieu le 29 juin avec les adultes reçus en accueil de jour s'est bien déroulé et a été apprécié de tous.

Francis LAURENT indique que le coût des travaux des réseaux pour le nouveau lotissement s'élève à environ 415 000 € HT. Les différentes demandes de subventions vont être faites.
Le lotissement représentera 26 lots dont 2 lots seront réservés à la construction de logements sociaux. Dans le cadre de l'ANRU, 170 logements vont être détruits sur l'agglomération et des logements vont être construits mais sur des lieux différents. Vote pour à l'unanimité.

Francis LAURENT informe que suite à l'orage de grêle qui s'est abattu sur les communes voisines début juillet, la commune a aidé au déblaiement de gravats en mettant à disposition de la commune de St Sornin le gros camion, le tractopelle et 2 à 3 agents pendant plusieurs jours.
La demande de relogement étant importante, les coordonnées des gîtes sur la commune de Mornac ont été transmises.

La séance est levée à 19h20.